



PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020

Monsieur Guillaume Thibault
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Chargé de projets
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
guillaume.thibault@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François
par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité la désire obtenir des renseignements complémentaires.

1. Dans son dernier avis le MELCC indiquait que : « L'étude sur les conditions climatiques (vagues, vent, érosion, etc.) qui prévalent dans la Baie Saint-François n'a pas été effectuée ou envoyée, donc, le MELCC, ne peut pas juger de l'impact du projet sur l'environnement. Cette étude est nécessaire afin de juger des besoins de stabilisation des rives par des moyens mécaniques » (PR4.3, p. 19 du PDF).
 - Avez-vous reçu cette étude ? Si oui, quelles ont les modifications éventuelles que cela implique pour le projet ?
 - Quels seraient les impacts des conditions climatiques sur la stabilité des berges ? Quelles mesures additionnelles devraient être mises en œuvre selon vous ? À quel emplacement de la baie Saint-François ?
2. L'initiateur indique : « À la lumière des valeurs extrêmes évaluées pour les vagues générées par le vent (annexe C), les vagues de battillage demeurent peu significatives pour la conception des ouvrages de protection dans la plupart des secteurs d'intervention considérés en périphérie de la baie Saint-François ». Il indique également que « [...], le diamètre moyen des pierres recommandé pour les ouvrages en enrochement autour de la baie Saint-François devrait être d'au moins 450 mm, correspondant aux trois quarts de l'épaisseur maximale du couvert, considéré être de 600 mm » (PR5.4, p. 33 et 34).

- Quel est la position du ministère sur ces conclusions de l'initiateur ?
 - Qu'en serait-il des aménagements qui ne comportent pas d'enrochement ?
 - Les berges telles que prévues à être aménagées, notamment les parties végétalisées, résisteraient-elles à un batillage accru ?
3. L'un des grands objectifs de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) est d'accorder une protection minimale adéquate aux rives et au littoral (PR5.4, p. 31).
- Comment le projet respecte-t-il les grands objectifs de la PPRLPI et les articles 46.0.3 à 46.0.6 de la Loi de la qualité de l'environnement (LQE) ?
 - Quelle serait l'influence de la taille des bateaux (31,7 m de longueur par 9,14 m de largeur et de 463 tonnes) sur la protection des rives ? Quel rôle le tirant d'eau pourrait éventuellement y jouer ?
 - Quel niveau de fréquentation de la baie par des bateaux pourrait devenir critique pour les ouvrages qui seraient aménagés ? quels seraient les impacts sur l'option de stabilisation retenue pour chacun des emplacements qui seraient aménagés ?

4. Concernant la qualité de l'eau de la baie Saint-François, l'étude d'impact indique « De façon générale, les trois stations affichent des concentrations similaires pour les différents paramètres mesurés. Les concentrations en métaux et métalloïdes sont faibles, à l'exception de l'aluminium et du mercure pour lesquels des dépassements sont observables. En effet, les concentrations en aluminium dépassent aux trois stations le critère pour la protection de la vie aquatique eau douce-exposition long terme du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Pour le mercure, aux deux stations où des concentrations ont été détectées (ST1 et ST3), le critère générique de la qualité de l'eau du MDDELCC (aux fins de consommation) est dépassé. L'eau de surface de la baie Saint-François est basique et relativement pauvre en éléments nutritifs. Finalement, la turbidité est faible et conséquemment les concentrations en MES sont faibles » (PR3, p. 5-32 et 5-33).
- Quels seraient les impacts des concentrations d'aluminium et de mercure ainsi que la relative pauvreté de l'eau en nutriments sur la végétation aquatique tels que les herbiers, notamment en phase d'exploitation du projet ?

Nous souhaitons grandement recevoir la réponse d'ici le 5 janvier 2021 prochain à 11 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Line Jobin

Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission